



Séance du Conseil Municipal du 4 MAI 2023



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, M. LAFON Thierry, Mme SCHMIDT Isabelle, M. PIERRISNARD Christian, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Mme CORNET Solange, M. MAGNETTO Daniel.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 8 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

↪ Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

↪ Délibération N°1 / 2023-027 : Achat de terrains à la Société Foncière de Castillon Demandolx – Cette délibération annule et remplace la délibération N°2023-005 en date du 18 janvier 2023 ayant le même objet.

↪ Informations diverses.

↪ Questions diverses.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 6 avril 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2023-027 : Achat de terrains à la Société Foncière de Castillon Demandolx – Cette délibération annule et remplace la délibération N°2023-005 en date du 18 janvier 2023 ayant le même objet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°2023-005 en date du 18 janvier 2023 ayant pour objet l'acquisition de parcelles à la Société Foncière de Castillon-Demandolx.

Il informe le Conseil Municipal que trois parcelles ont été omises concernant ces acquisitions dans la délibération N°2023-005 en date du 18 janvier 2023.

Il convient donc de les rajouter.

Il précise au Conseil municipal que ces trois parcelles ne modifient pas le coût d'acquisition des parcelles.

En conséquent, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut désormais acquérir de la Société Foncière de Castillon-Demandolx les terrains suivants qu'elle possède sur la Commune de Demandolx et qu'il serait intéressant de les acheter en totalité afin d'enrichir le patrimoine communal.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section C, N°604, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 9 700 m²,
- Section C, N°605, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 5 630 m²,
- Section C, N°609, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 1 720 m²,
- Section C, N°610, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 14 520 m²,
- Section C, N°614, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 350 m²,
- Section C, N°615, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 590 m²,
- Section C, N°616, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 1 820 m²,
- Section C, N°2279, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 4 214 m²,
- Section C, N°2280, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 489 m²,
- Section C, N°2281, Lieu-dit « Les Combettes » d'une superficie de 7 855 m².

Soit une superficie totale de 46 888 m² soit 4 hectares 68 ares 88 centiares au prix de 70 000.00 € (SOIXANTE DIX MILLE EUROS).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant l'intérêt** d'acquérir la totalité de ces parcelles,
- **Décide** l'achat des parcelles de terrain cadastrées ci-dessus pour un montant total de 70 000.00 € (SOIXANTE DIX MILLE EUROS).
- **Dit** que les frais d'actes à intervenir inhérents à ces acquisitions sont à la charge de la Commune,
- **Déclare** inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au Budget Primitif 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un des deux adjoints à signer tous les documents permettant l'acquisition de ces parcelles auprès de Société Foncière de Castillon-Demandolx.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO		X				
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0
<p>Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/></p> <p>Unanimité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0</p>						

5. Délibération N°2/2023-028 : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Piste DFCI – Lancement de la procédure

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les diverses délibérations prises concernant la création d'une piste DFCI.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de réaliser très rapidement cette piste DFCI.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de lancer une consultation en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique.

Il indique que l'estimation prévisionnelle de cette piste DFCI s'élève à la somme de CENT SOIXANTE SEPT MILLE EUROS HT (167 000.00 € HT) soit DEUX CENT MILLE QUATRE CENT EUROS TTC (200 400.00 TTC).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Considérant la nécessité** de réaliser cette opération,
- **Approuve** le lancement du marché à procédure adaptée,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO		X				
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0

6. Informations diverses

Sans objet

7. Questions diverses

Sans objet

8. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 4 mai 2023.

La séance est levée à 19 H 00.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx

Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance




